



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU THOUARSAIS-LOUDUNAIS

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine,
Ci-après dénommée la Région,

Et

La Communauté de communes du Thouarsais représentée par Monsieur Bernard PAINEAU, son Président, ci-après dénommé l'EPCI

Et

La Communauté de communes du Pays Loudunais représentée par Monsieur Joël DAZAS, son Président, ci-après dénommé l'EPCI

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Thouarsais en date 04/12/2018 du approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Loudunais en date 04/12/2018 du approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Les territoires du Thouarsais et du Loudunais ont manifesté leur souhait d'élaborer ensemble un contrat de Dynamisation et de Cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : Le Thouarsais-Loudunais

Situé en limite Nord de la Nouvelle-Aquitaine, à cheval sur les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, le territoire de contractualisation du Thouarsais-Loudunais, composé de deux communautés de communes, la Communauté de Communes du Thouarsais et la Communauté de Communes du Pays Loudunais, compte 60 500 habitants en 2014. Structuré autour des pôles de Thouars et de Loudun qui concentrent 35 % de la population du territoire et 60 % de ses emplois, il a une double composante urbaine et rurale.

La majeure partie du territoire est constituée d'espaces multipolarisés, attirés par plusieurs pôles urbains, les deux situés au sein du territoire et des pôles extérieurs proches (Bressuire, Poitiers, Airvault, Parthenay, ainsi que Saumur et Chinon hors Nouvelle-Aquitaine).

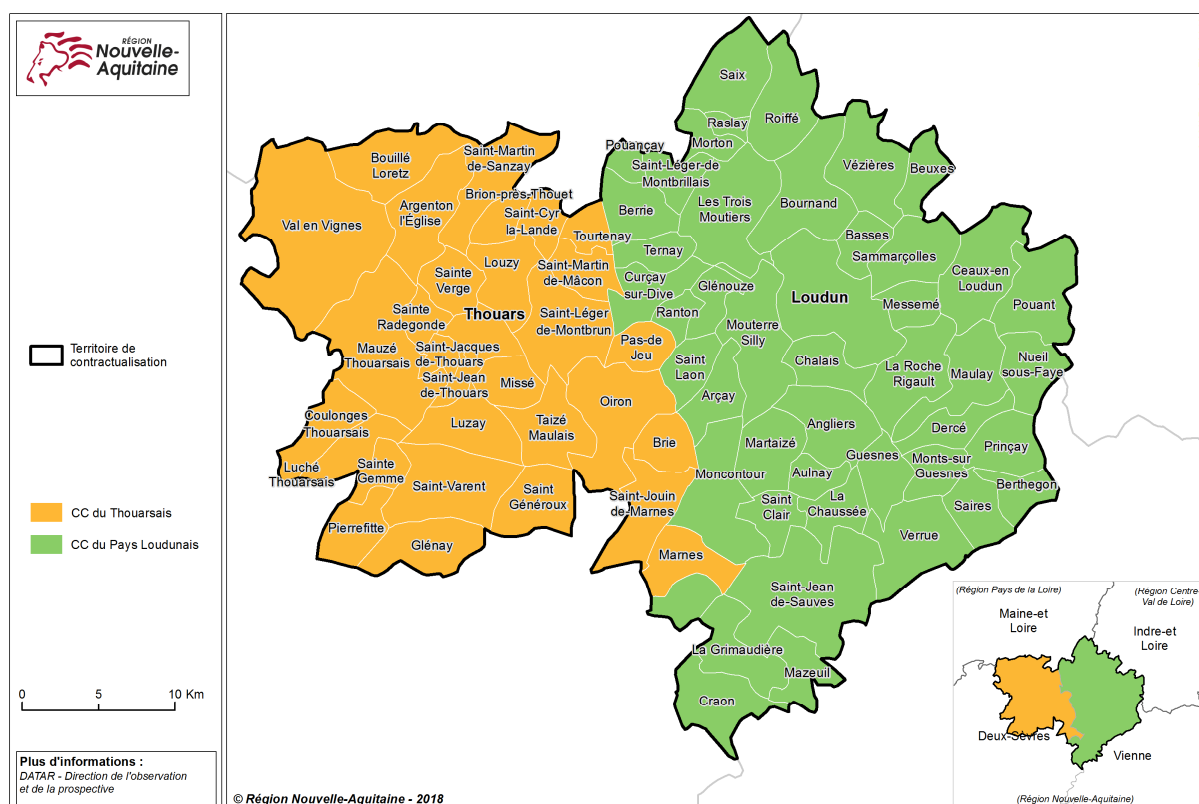
Le Thouarsais-Loudunais n'est pas directement desservi par des infrastructures autoroutières (40mn à 1h de l'A85, de l'A10 et de l'A87). Il est irrigué par plusieurs routes départementales, qui relient Loudun à Poitiers, Saumur, Chinon et Angers, Thouars à Parthenay, Saumur et Bressuire. Il est également traversé par deux lignes TER Saumur-Thouars-Bressuire et Chinon-Loudun-Thouars et par une ligne de fret ferroviaire Niort-Thouars.

Le tissu économique local reste spécialisé dans des secteurs industriels traditionnels diversifiés, l'industrie du bois-papier-carton, l'agro-alimentaire, la plasturgie ou encore la métallurgie et s'appuie sur des PME de taille conséquente. Le poids relativement important de l'agriculture (8,7% de l'emploi en 2014) caractérise aussi le territoire. Grandes cultures, polyculture-polyélevage dominant. Trois secteurs enregistrent des gains significatifs d'emploi salarié : l'hébergement médico-social, le transport-entreposage et surtout l'hébergement-restauration, en raison de l'implantation récente d'un Center Parcs à Morton.

Le développement économique et l'adaptation du tissu économique aux nouveaux défis (transition numérique, transition énergétique, transition écologique ...), ainsi que la capacité d'entreprendre passent aussi par le développement de compétences. Or ce territoire se distingue par un niveau de qualification de sa population particulièrement bas. 40 % de la population de 15 ans ou plus et qui n'est plus scolarisée ne dispose pas d'un diplôme qualifiant, proportion parmi les plus importantes des territoires de contractualisation néo-aquitains.

Ce territoire, qui abrite peu de résidences secondaires, a une vocation touristique réduite. Ce constat n'exclut cependant pas de développer son offre d'hébergement marchand et surtout de la qualifier.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.



La situation de vulnérabilité du Thouarsais-Loudunais

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,

- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Le Thouarsais et le Loudunais ont été qualifiés de « territoire vulnérable intermédiaire » par la Région, en comparaison aux autres communautés de communes de Nouvelle Aquitaine, sur 2 domaines de vulnérabilité observés pour le Thouarsais et 3 pour le Loudunais.

La stratégie de développement du Thouarsais-Loudunais

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 3 axes dont un axe transversal :

AXE TRANSVERSAL : Dynamiser les réseaux d'acteurs et développer la coopération territoriale

Cet enjeu transversal sur les réseaux des acteurs et la coopération au sein du territoire et avec les territoires environnants sera à développer dans chaque axe.

Axe 1 : Renforcer et diversifier l'économie locale, conforter les réseaux d'acteurs

Le développement du territoire passe par la consolidation et la dynamisation des activités productives du territoire (industrielles et agricoles) et le renforcement des activités présentielle.

1.1 Accompagner la création et le développement des entreprises

Conforter et développer le tissu économique avec un réseau d'acteurs organisés (clubs d'entreprises).

1.2 Revitaliser les centres villes / centres bourgs

Favoriser l'attractivité du territoire et veiller au maintien des services de proximité et des équipements en milieu rural.

1.3 Mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins en ressources humaines des entreprises

La problématique de recrutement rencontrée sur le territoire nécessite de renforcer et valoriser l'offre de formation locale en lien avec les besoins des entreprises.

1.4 Accompagner la mutation du modèle agricole

Développer des modes de production et de consommation responsables. La montée en puissance de productions agricoles sous signe de qualité, de l'agriculture biologique et de circuits courts doit être encouragée.

Projets Clés :

- Création de la Maison de l'entrepreneuriat à Thouars
- Aménagement des centres bourgs
- Développement des circuits courts

Axe 2 : Développer l'attractivité et le rayonnement du territoire en valorisant ses atouts, améliorer l'accueil de nouveaux habitants et renforcer les services à la population

L'accueil de nouvelles populations, l'amélioration et l'adaptation de l'offre de logements, le renforcement des équipements et des services les plus courants sont des pistes d'actions à engager. La mobilité vers les villes voisines (Poitiers, Châtellerauld, Loudun, Thouars, Saumur, Chinon...) pour les questions d'emploi et de formation reste un enjeu économique et social important. Le territoire de projet souhaite travailler prioritairement sur les chantiers suivants :

2.1 Structurer l'offre touristique et améliorer la connaissance et la valorisation du patrimoine

Il s'agit de valoriser le potentiel touristique du territoire, en prenant en compte les aménités locales (environnement, patrimoine bâti et culturel) pour conforter les activités et attirer de nouvelles populations. Outre ses atouts naturels, le Thouarsais-Loudunais a un enjeu de valorisation de la richesse de son patrimoine (châteaux, moulins, églises romanes, patrimoine néolithique, ville de Thouars labellisée Ville d'Art et d'Histoire ...) et de la pluralité de ses influences culturelles en tant que territoire « aux marches » du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou ...

2.2 Promouvoir et développer la création et la diffusion culturelle, améliorer les équipements structurants culturels et sportifs

Il s'agit de développer la dynamique associative et culturelle au plus près des habitants et de disposer d'une offre d'équipements culturels et sportifs afin de répondre aux attentes des jeunes et des nouveaux habitants.

2.3 Cohésion sociale et citoyenneté

Développer les actions éducatives et citoyennes en partenariat avec les écoles, les collectivités et les associations.

2.4 Développer l'attractivité, favoriser l'accueil de nouveaux habitants et accompagner la jeunesse

Prendre en compte les besoins des jeunes. Proposer des formations plus qualifiantes.

Projets Clés :

- Mise en valeur de la Dive : projet commun (canal-rivière, affluent du Thouet, lien physique entre le Thouarsais et le Loudunais)
- Valorisation de la Tour Carrée à Loudun
- Maison de santé Pluridisciplinaire à Loudun
- Projet Néodyssée : préservation et valorisation du patrimoine mégalithique – projet commun
- Etude pour le projet Poitou Loire Anjou Touraine Entrepreneurs Audiovisuels Unis (PLATEAU) – projet commun

Axe 3 : Etre un territoire de référence en matière d'excellence environnementale

Le développement du territoire suppose la prise en compte et la valorisation de l'approche durable des activités et la préservation des ressources du territoire.

Le Thouarsais est un territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement (Territoire à Energie Positive - TEPOS). Il s'agit d'un enjeu fort pour le territoire de projet. Des leviers de croissance ont été repérés dans certaines filières (transition écologique et énergétique).

Les chantiers à mener sur le territoire sont les suivants :

- 3.1 Poursuivre le développement des énergies renouvelables et encourager l'innovation pour la transition énergétique
- 3.2 Favoriser la mobilité durable

Projets Clés :

- Poursuite et élargissement de la démarche « Territoire TEPOS »
- Installation de chaufferies bois
- Développer le potentiel arboré du territoire
- Valoriser la biodiversité et préserver la ressource en eau

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire du Thouarsais-Loudunais et qui ont un impact direct sur son développement.

- Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir sur le territoire de projet 6,2 M€ dont :
3,5 M€ pour une opération de réhabilitation de l'internat du lycée Jean Moulin à Thouars,
1,3 M€ pour des réaménagements au Lycée Guy Chauvet à Loudun,
1,4 M€ pour une opération de rénovation de l'internat au Lycée Marc Godrie à Loudun,
340 000 € pour des travaux d'aménagement pour la formation Pilotage de ligne de production ainsi que la mise en place d'un plateau technique et d'un « espace formation 4.0 » au Lycée Jean Moulin de Thouars.

Par ailleurs, une mise à disposition de l'internat du Lycée Jean Moulin à Thouars pour des publics hors statut scolaire est en cours de réflexion.

- Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2015-2020

Le territoire du Thouarsais, en lien avec le Bocage Bressuirais, bénéficie du programme LEADER 2015-2020, pour lequel 1 900 000 € de FEADER a été attribué sur le Nord Deux-Sèvres.

- Historial du Poitou à Monts-sur-Guesnes

Il s'agit de créer un lieu destiné à faire découvrir les sites patrimoniaux et les lieux historiques du Poitou. La Région participera à ce projet en cours de finalisation.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet Thouarsais-Loudunais.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

-le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;

-l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire du Thouarsais-Loudunais feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées dans le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire du Thouarsais-Loudunais pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issu du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le
En 3 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté de
Communes du Thouarsais

Alain ROUSSET

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays Loudunais

Bernard PAINEAU

Joël DAZAS